

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES ET PETITES ET MOYENNES INDUSTRIES**

**PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ENTREPRENEURES ET MISE A
NIVEAU DES PME POUR LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE ET L'EMPLOI
« TRANSFORME RDC »**

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

Projet : P178176

**TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION D'UN NOUVEAU PLAN QUINQUENNAL DE
L'ANADEC INTEGRANT LA REDEVABILITE**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a identifié dans ses objectifs généraux, le secteur des PME comme un secteur stratégique important car non seulement il contribue à la croissance économique inclusive, au développement régional, à la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, mais aussi qu'il joue un rôle essentiel dans le développement durable, l'égalité des sexes et la viabilité environnementale. Ce secteur est une source importante d'emplois dans tous les secteurs économiques et dans les zones rurales et urbaines, et contribue ainsi à la réduction des écarts de développement en favorisant un développement équitable sur une large base et en offrant plus de possibilités pour les femmes et les jeunes dans le développement économique du pays. Tenant compte de l'importance du secteur des PME, le Gouvernement s'est doté en mai 2016, d'un document de stratégie nationale de développement des petites et moyennes entreprises.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de développement des PME, le Gouvernement de la RDC a sollicité et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit et un don pour financer le « Projet d'Autonomisation des femmes entrepreneures et une mise à niveau des PME pour la transformation économique et l'emploi », TRANSFORME RDC en sigle. L'objectif de développement de ce projet, est d'améliorer la croissance et la création d'emplois des MPME nouvelles et existantes, en particulier celles appartenant à des femmes, dans des zones géographiques sélectionnées. Le projet devrait permettre d'atteindre l'objectif de développement en s'attaquant à trois contraintes critiques pour les emplois du secteur privé et la transformation économique : (i) capacités des entreprises ; (ii) accès au financement ; et (iii) environnement des affaires.

Ce projet s'appuie sur les composantes suivantes :

Composante 1 : Soutenir les femmes entrepreneures, la création des entreprises et les PME.

Cette composante permettra de professionnaliser les femmes entrepreneures, d'élargir la réserve de nouvelles entreprises notamment celles créées par des femmes, et d'améliorer les performances des PME existantes en encourageant la modernisation et la mise à niveau technologique. Avec le temps, certains de ces entrepreneurs pourraient demander un financement auprès des institutions financières participantes (IFP) renforcées par la composante 2.

Composante 2 : Inclusion financière et accès durable au financement pour les femmes entrepreneures.

Cette composante soutiendra l'inclusion financière et l'accès au financement pour les femmes entrepreneures et les PME, à travers (i) le renforcement de l'infrastructure de crédit en RDC pour améliorer l'accès au crédit(en particulier pour les femmes entrepreneures), (ii) le déblocage des financements pour les femmes entrepreneures, par le biais des garanties partielles de crédit, (iii) l'élargissement de l'accès aux services financiers numériques notamment pour l'autonomisation économique des femmes.

Composante 3 : Développement de l'écosystème de l'entrepreneuriat.

Cette composante contribuera à améliorer la durabilité des résultats en termes de survie et de croissance des entreprises en améliorant l'environnement commercial et en développant l'infrastructure partagée pour stimuler davantage l'adoption de technologies et faciliter l'accès aux marchés.

Composante 4 : Mise en œuvre du projet

Cette composante sera consacrée à la gestion du projet.

Composante 5 : CERC (Composante de réponse aux situations d'urgence).

L'approche pour le projet et la nature évolutive de ses interventions offrira la souplesse nécessaire pour en adapter la conception et l'ampleur au contexte national.

Le projet vise à : (i) soutenir la croissance des 15.000 MPME qui génèrent les revenus annuels supplémentaires, (ii) créer 28.000 emplois des MPME soutenues, (iii) renforcer la capacité des MPME à faire face aux défis du changement climatique et adopter des technologies intelligentes face au climat, (iv) appuyer à travers les formations techniques, comportementales et mentorats des 42.750 bénéficiaires, (v) octroyer les subventions en nature à 13.250 MPME bénéficiaires. Il vise également à former en Initiative Personnelle 31.375 femmes entrepreneures, de faciliter l'accès à 30.000 personnes et MPME aux services financiers ainsi qu'à soutenir 5 réformes pour le développement du secteur privé. Le projet sera mis en œuvre sur une période de 5 ans, allant de 2023 et se clôturera en 2027.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3 relative au développement de l'écosystème de l'entrepreneuriat, il est prévu d'assister l'ANADEC dans l'exécution de son mandat consistant à faciliter la fourniture de services de développement des entreprises aux entrepreneurs congolais. À cet effet, un accord de partenariat a été conclu entre l'UCP-TRANSFORME et l'ANADEC, en vue d'un

accompagnement dans la mise en œuvre de certaines activités prioritaires identifiées à l'issue du diagnostic organisationnel et de genre.

L'élaboration du nouveau plan quinquennal est d'autant plus importante qu'il s'agit d'une approche de mise en place des programmes et des mesures nécessaires, dont le nouveau processus d'accompagnement des Micros, Petites et Moyennes Entreprises et Startups issues du plan de transformation de l'ANADEC, en vue d'assurer la matérialisation de la politique sectorielle du Gouvernement en matière de promotion de l'entrepreneuriat national.

A cette fin, l'ANADEC se propose, avec le concours du consultant, de se doter d'un programme d'actions quinquennal 2026-2030 aux fins de mieux articuler ses interventions, dans la durée, en faveur des entrepreneurs congolais.

C'est dans ce contexte que sont rédigés les présents termes de référence en vue du recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration d'un nouveau plan quinquennal de l'ANADEC intégrant la redevabilité.

2. OBJECTIFS

2.1 . OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la mission du consultant est de doter l'ANADEC d'un nouveau plan quinquennal intégrant la redevabilité, comme étant un cadre stratégique de référence pour ses organes statutaires et opérationnels ainsi que pour les partenaires.

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Comme objectifs spécifiques, il s'agira de :

- Élaboration d'un plan stratégique quinquennal clair, réaliste et aligné sur le périmètre d'intervention de l'ANADEC et les priorités du Gouvernement ;
- Renforcement des capacités de pilotage de l'ANADEC à travers un plan quinquennal orienté résultats ;
- Renforcement des capacités de l'ANADEC à élaborer leur propre plan quinquennal dans le futur à travers des outils opérationnels ;
- Intégration des principes de redevabilité dans les interventions et le fonctionnement de l'agence ;
- Proposition d'un dispositif de mise en œuvre et de suivi du plan.

3. RESULTATS

- Un plan stratégique quinquennal clair, réaliste et aligné sur les priorités du Gouvernement est élaboré pour guider les actions de l'ANADEC ;

- Proposition, au profit de l'ANADEC, d'un cadre de travail structuré pour mieux planifier, suivre et évaluer ses activités ;
- La redevabilité est intégrée dans le fonctionnement de l'ANADEC à travers des indicateurs et un système de suivi des résultats ;
- Un dispositif pratique est proposé pour mettre en œuvre le plan et en assurer le suivi dans la durée.

4. METHODOLOGIE

Le consultant adoptera une approche participative en étroite collaboration avec l'ANADEC et les parties prenantes concernées. Il s'appuiera sur l'analyse des documents existants, des consultations internes, des échanges avec les équipes de l'ANADEC ainsi que sur l'organisation d'ateliers de réflexion. La démarche devra permettre de dégager une vision claire, de définir les priorités stratégiques, d'identifier les résultats attendus et de proposer un plan d'action structuré. Le consultant veillera également à intégrer des outils concrets de suivi et de redevabilité pour faciliter la mise en œuvre et l'évaluation du plan.

5. PROFIL DU PRESTATAIRE RECHERCHÉ

Le consultant individuel à recruter devra répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme de BAC+5 en sciences économiques, développement, management, gestion de projet, gestion des organisations, finance ou une discipline similaire ;
- Être doté d'une expérience professionnelle confirmée de 10 à 15 ans sur des thématiques en lien avec l'entrepreneuriat, les politiques publiques de développement du secteur privé et les questions de planification stratégique et d'organisation des structures publiques ;
- Avoir conduit avec succès au moins 5 missions similaires pour l'élaboration de plans quinquennaux pour une structure publique dont au moins 3 en Afrique Subsaharienne ;
- Avoir des connaissances de l'écosystème entrepreneurial et de ses acteurs (trices) en RDC ;
- Avoir la maîtrise du français.

7. LIVRABLES ATTENDUS

- Rapport de cadrage incluant la méthodologie et le chronogramme ;
- Notes périodiques en lien avec le plan quinquennal.
- Projet de plan quinquennal intégrant les axes stratégiques et cadre de résultats et la redevabilité ;
- Plan quinquennal validé, intégrant les contributions de l'ANADEC et des partenaires.
- Un kit d'outils opérationnels pour l'élaboration d'un plan quinquennal

8. DURÉE DE LA MISSION ET MODALITE DE TRAVAIL

La production du nouveau plan quinquennal se fera sur une période de **deux (2) mois**. Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les directions concernées de l'ANADEC. Il est attendu une

présence régulière dans les locaux pour assurer l'ancrage du processus et la participation active des équipes internes.

9. MÉTHODE DE SÉLECTION

Le consultant sera recruté selon la méthode de comparaison de CV pertinents pour la mission.

10. INTRANTS A FOURNIR PAR LE CLIENT

Le projet mettra à la disposition du consultant les documents tels que repris ci-dessous. Pris dans cet ordre, ces documents constitueront des instruments de référence pour sa mission, à savoir :

- Le rapport du diagnostic organisationnel et de genre de l'ANADEC ;
- Les documents stratégiques existants de l'ANADEC ;
- Toute documentation pertinente liée au secteur des PME ;
- Tout autre document technique disponible et jugé utile pour la mission.